



Le DAS-DomES est reconduit dès octobre 2022 sous réserve d'approbation du règlement et du plan d'études par les instances concernées.

Diplôme de formation continue dans le domaine de l'enseignement spécialisé

DAS-DomES

(Diploma of Advanced Studies in the Field of Special Needs Education Teaching)

Procédure d'admission 2022-2025

INFORMATIONS AUX CANDIDATS

Le masculin est utilisé au sens générique dans l'ensemble du document ; il désigne autant les femmes que les hommes.

Tout candidat qui désire se présenter à la procédure d'admission en vue de l'inscription au DAS dans le domaine de l'enseignement spécialisé doit envoyer son dossier de candidature sous format électronique à l'adresse courriel de la formation : das-domes@unige.ch.

Le délai pour le dépôt électronique du dossier est fixé au **10 juin 2022**.

* * *

LE DOSSIER D'ADMISSION

1. Pour déposer un dossier, le candidat doit satisfaire aux conditions suivantes :

1. être titulaire d'un diplôme au minimum de niveau bachelor délivré par une haute école suisse ou étrangère reconnue ou d'un titre jugé équivalent ;
2. avoir la mission d'enseignant spécialisé auprès de l'Office médico-pédagogique (OMP), ou dans une institution privée subventionnée membre de l'Association genevoise des organismes d'éducation, d'enseignement et de réinsertion (AGOEER) à un taux d'activité d'au minimum 50% ;
3. ne pas avoir été éliminé d'une formation d'enseignant spécialisé au cours de 5 dernières années ;
4. être autorisé par sa direction à suivre la formation.

Les décisions d'admission sont prises par le comité directeur. Le Comité directeur statue par ailleurs sur les équivalences de titre et sur les demandes d'équivalences d'unités de formation.

2. Le contenu du dossier

Le dossier est composé des 5 pièces suivantes :

- 1. Une lettre de motivation** (2 pages A4 maximum) adressée à l'attention du comité directeur et qui explicite l'intérêt du candidat pour la formation, les éléments de ses formations antérieures et expériences professionnelles appuyant sa candidature.
- 2. Un curriculum vitae avec une photo-passeport et incluant les rubriques suivantes:** coordonnées; études et formations suivies et diplômes obtenus; expériences professionnelles et associatives dans le domaine de l'éducation, de la pédagogie-éducation spécialisée et de l'enseignement ordinaire et spécialisé ; autres.
- 3. Les copies des diplômes obtenus¹.**
- 4. Les copies des procès-verbaux des cours validés et des résultats obtenus (relevés de notes).**
- 5. Une lettre de l'employeur attestant : l'engagement dans une mission d'enseignant spécialisé ; le taux d'activité ; leur autorisation que l'enseignant suive la formation.**

* * *

Le comité directeur informe l'Office médico-pédagogique, les directions des institutions privées subventionnées concernées et les candidats, par lettre recommandée, de la décision prise concernant leur demande d'admission au plus tard le 30 juin 2022.

Dr. Roland Emery

Direction du DAS dans le domaine de l'enseignement spécialisé (DAS-DomES)

Mme Myriam Vitali-Capraro

Bureau 104 (Pavillon Mail), tél. +41 (0)22 379 04 47, das-domes@unige.ch
Ouvert le : lundi 11h-13h, mardi 13h-16h, mercredi 13h-17h et jeudi 14h -16h

* * *

¹ Le comité directeur se réserve le droit de demander au candidat de présenter les originaux des diplômes